



## 1515 - LA CHARITÉ A DES LIMITES

*Le vendredi avant la saint Barnabé, en juin 1516, poursuites exercées contre Messire Jacques Douyne et Messire Nicolas Petit, prêtres, de Saint-Jean-de-Bonneval, sur la plainte de Jacques Bertrandi, du diocèse d'Embrun, et de Claude Fataboli, clercs.*

*Il résulte de l'exposé du promoteur que le dimanche précédent, les plaignants qui sont de pauvres écoliers, passaient par Lirey.*

*Comme ils n'avaient pas d'argent ils demandaient l'aumône.*

*Arrivés à une maison dans laquelle se trouvaient les accusés, on leur donna du pain.*

*Ils dirent que pour le moment ils avaient assez de pain.*

*Les accusés entendant cela leur enjoignirent à plusieurs reprises de s'en aller de par le diable.*

*Puis, après une courte discussion, Messire Jacques tomba sur eux armé d'une pelle de bois dont il donna à Fataboli un grand coup entre les épaules.*

*Messire Nicolas tenait une broche, mais il n'en fit pas usage.*

*Bertrandi, voyant son compagnon battu, dit que si on les frappait encore, il se défendrait avec un petit bâton qu'il tenait à la main.*

*En entendant cela, Messire Jacques, laissant là sa pelle, saisit une grosse perche et en donna à Fataboli un grand coup sur la tête, en lui disant : « Va te confesser ».*

*Puis, avec l'aide d'un laïc, il saisit Bertrandi par les cheveux et l'ayant renversé par terre, il lui cassa sa perche sur le corps.*



*Le promoteur conclut à ce que les accusés soient déclarés excommuniés et punis selon l'exigence du cas. Les écoliers réclament 20 livres.*

*Les accusés répondent par l'organe de leur conseiller que, le dimanche précédent, de soi-disant écoliers entraient de force dans les maisons de Lirey sous prétexte de demander l'aumône.*

*Quand on leur donnait du pain, ils le refusaient.*

*Ils demandaient de l'argent et ils ne voulaient pas sortir des maisons qu'on ne leur eût donné autre chose que du pain.*

*C'est ainsi qu'ils se comportèrent dans la maison où se trouvaient les accusés.*

*Voyant cela, Messire Jacques les prit doucement et les mit à la porte sans leur faire aucune violence.*

*Les parties prêtent le serment « calumnie et veritatis ».*

*Ensuite Messire Jacques, interrogé, dit qu'il ne connaît pas les demandeurs et qu'il ne les a jamais vus.*

*Interrogé s'il ne les a pas vus le dimanche précédent à Lirey, dit qu'il a vu deux écoliers qui feignaient de demander l'aumône mais il ne sait pas si c'étaient ceux-là.*

*Interrogé s'il n'a pas frappé Fataboli avec une pelle, dit que non.*

*S'il ne l'a pas frappé ensuite avec une perche, dit que non.*

*S'il n'a pas porté des coups à Berlrandi, dit que non.*

*S'il n'a pas vu que Fataboli était blessé et perdait du sang, dit qu'il a bien vu qu'un des deux écoliers était blessé, mais qu'il ne sait pas qui l'avait blessé.*

*Interrogé s'il n'a pas vu Messire Nicolas Petit tenant une broche, dit que non.*

*Interrogé si les accusés sont clercs, dit qu'il n'en sait rien.*

*Sur quoi Berlrandi, interrogé, dit qu'ils ont leurs lettres de cléricature et que Messire Jacques les a vues et tenues.*

*Les écoliers font élection de domicile en la maison du promoteur.*

Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, pages 377 et 378